

FICHE D'INSCRIPTION 2019

1- COCHER LA CATEGORIE CHOISIE

- Concours de CLIP
- Concours de documentaires
- Projection au Public

(Vous pouvez sélectionner 2 cases...Ex concours et projection public)

2- TITRE DU CLIP OU DU FILM

.....

3- ANNEE DE LA PRODUCTION

.....

4 – IDENTIFICATION

Nom de la production

Adresse de la Production

Mail de la Production

Téléphone de la Production

Nom de l'auteur ou réalisateur

Adresse de l'auteur ou réalisateur

Mail de l'auteur ou réalisateur

Téléphone de l'auteur ou réalisateur

5 – DOCUMENTS A JOINDRE A LA FICHE D'INSCRIPTION EN VUE DE PUBLICATION SUR LE PROGRAMME DU FESTIVAL

A- Décrire en quelques lignes (Max 3 Lignes) pour l'édition sur le programme du festival le synopsis de l'œuvre,

B- Joindre une photo du film ou de l'auteur pour publication sur le programme.

6- ACCEPTATION DU REGLEMENT AU CONCOURS OU HORS CONCOURS

Je soussigné déclare accepter le règlement ci-dessous de **GALATHEA, festival international du monde marin, 2019**

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Règlement du Concours vidéo 2019

L'inscription au concours est gratuite elle implique automatiquement l'accord et l'acceptation du producteur et de l'auteur de toutes les règles de la compétition telles qu'indiquées ci-dessous par l'organisation.

Les Œuvres présentées au concours ne devront pas être antérieures à 2017.

Les Œuvres antérieures à 2017 peuvent être projetées au public hors compétition.

Le Concours Vidéo **GALATHEA, festival international du monde marin de Hyères** est ouvert aux amateurs et aux professionnels

DEUX CATEGORIES DE VIDEOS DISTINCTES SONT EN COMPETITION

1- Catégorie Clip Vidéo

La durée des clips ne devra pas excéder **10 mn.**

Les images sous-marines dans cette catégorie Clip doivent représenter un minimum de **50%** de la durée du clip.

2- Catégorie Documentaire

Les films présentés doivent être en version Française.

La durée des documentaires ne devra pas excéder 90 Minutes.

Les images sous-marines dans la catégorie documentaire doivent représenter un minimum de **30%** de la durée du film.

Tous les genres : news, reportage, animalier, animation, éducation, recherche, etc. sont acceptés et peuvent être candidat à cette catégorie.

Présélections

Les œuvres en compétitions sont soumises à une présélection par le jury qui décidera ou non de sa mise en compétition.

Les organisateurs du festival pourront éventuellement choisir certains films qui n'auront pas été sélectionnés pour la compétition afin de les présenter hors compétition en séances publiques. (Lorsque c'est un très beau film mais antérieur à 2016 par exemple) Ces films seront inscrits au programme officiel.

Les copies des œuvres pour participer à la présélection devront parvenir au secrétariat du festival le plus tôt possible, et **avant le 01 MARS 2019.**

FORMAT DE PRESENTATION DES FILMS

Catégorie CLIP

Taille image : **Full HD soit 1920 x 1080**

Format : **mp4 ou .mov (codec H264)**

Les clips vidéo présentés au concours pourront être envoyés :
Sur une clé USB avec le formulaire d'inscription remplie et signé.

- 1) à **GALATHEA-AREVPAM**, BP 20189
3 rue Edouard Branly 83400 Hyères Cédex
- 2) à galathea.videos2019@gmail.com par <https://www.wetransfer.com>

Tout Clip non accompagné de son formulaire d'inscription ne sera pas pris en compte

Catégorie DOCUMENTAIRES

Les films doivent être adressés au festival avec le formulaire d'inscription remplie et signé :

Sous deux versions pour les films de plus de 26 Minutes :

- **Clé USB 3**
- **Disque Dur (si très gros volume) le DD sera renvoyé à l'expéditeur à l'issue**

Ou par WE TRANSFER (**max 2GO**) pour les films de moins de 26 Minutes

Sous format : **mp4 ou .mov**

<https://www.wetransfer.com> sur l'adresse suivante

galathea.videos2019@gmail.com

Tout film non accompagné de son formulaire d'inscription ne sera pas pris en compte

Note

Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à la compétition. Cependant, les organisateurs ne seront pas tenus responsables de toute perte de données survenues au moment du téléchargement des images sur le site Web du concours ou au moment de la compétition elle-même.

JURY

La composition du jury sera annoncée sur le site du festival :

www.festival-galathea.com

Le jury est composé de personnalité du monde de l'image sous-marine.

Les décisions du jury sont sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne peuvent être contestées.

La voix du Président du jury sera prépondérante en cas de litige.

PRIX

Les prix sont remis aux gagnants en personne par le jury, le parrain, la marraine ou une autre personnalité.

Pour chaque catégorie et chaque prix il y aura 5 nominations

LES PRIX POUR CHAQUE CATEGORIE SONT :

- La Galathée d'or, d'argent et bronze
- Le prix spécial « Environnement »
- Le prix spécial « Patrimoine »
- Le prix spécial « Originalité »
- Coup de cœur du jury
- Un certificat de nomination sera établi pour les films nominés

DROITS DE PROPRIETE

Le Producteur et l'Auteur des œuvres en concours déclarent être propriétaire légitime de tous les droits liés à l'œuvre présentée y compris la musique, Ils déclarent disposer également des droits à l'image des personnes présentées dans l'œuvre en concours. Le Festival ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de plainte d'ayant droit (Sacem, Scam, etc.) Pour tout litige seul le tribunal de Toulon est compétent.

UTILISATION DES ŒUVRES PAR LE FESTIVAL

En s'inscrivant à la compétition, les participants conviennent que les vidéos soumises dans toutes les catégories peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique de cet événement et pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, Internet et autre medias.

Cette cession d'images aux médias pour la promotion du Festival ne pourra jamais aller au-delà de 2 Minutes d'images par œuvres.

Les fichiers présentés en compétition resteront indéfiniment dans les archives du festival.

CETTE ACCEPTATION

Donne aux organisateurs du festival l'autorisation de projection en public durant la durée du festival des œuvres en concours sans réclamer de droits d'auteur ni de rémunérations.

Les œuvres pourront être utilisées en projection publique lors des festivals futurs mais ne seront jamais utilisées en projection publique hors période des festivals.

Les droits d'auteur et aucun autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection du ou des films présentés au public pendant le ou les Festivals, que ce soit en compétition ou hors compétition.

En signant le formulaire d'inscription officiel de la compétition, le producteur et l'auteur de l'œuvre acceptent les règles énoncées ci-dessus.

ORGANISATION

Le quatrième festival du monde sous-marin d'Hyères GALATHEA est réalisé en collaboration avec la ville d'Hyères de nombreux organismes publics et privés.

L'adresse du secrétariat permanent du Festival est :

.....

« Le Festival du monde sous-marin d'Hyères GALATHEA » est enregistré à l'I.N.P.I. sous le numéro national 16 4 312 342.